

Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français

**2010-2011**

31 mars 2010

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse**  
**Plan de services en français 2010-2011**

**Table des matières**

Message du sous-ministre

1. Planifier pour l'excellence dans l'offre de services en français
2. Réponses aux demandes en français (orales et écrites)
3. Inventaire des services en français
4. Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs spécifiques en 2009-2010
5. Buts, objectifs et mesures pour l'année 2010-2011
6. Aborder les priorités de la communauté acadienne et francophone
7. Conclusion : Contribution à la préservation et à l'essor de la communauté acadienne et francophone

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse**  
**Plan de services en français 2010-2011**

**Message du sous-ministre**

La Nouvelle-Écosse est déterminée à promouvoir le développement de sa collectivité acadienne et francophone et à sauvegarder pour les générations à venir la langue française, source d'enrichissement de la vie en Nouvelle-Écosse. Veuillez trouver ci-joint le plan de services en français 2010-2011 du ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse. Le plan présente les priorités du ministère pour la promotion des services en français durant l'année financière qui s'annonce, ainsi qu'un rapport d'étape pour l'année 2009-2010.

Parmi les faits saillants en 2009-2010, il y a eu la nomination d'un juge bilingue à la Cour provinciale et au tribunal de la famille, la traduction de la deuxième partie des règles de procédure civile et des règles de la Cour provinciale, le lancement d'un microsite pour le Centre d'information sur le droit de la famille et l'embauche de plus de personnel bilingue. Ces initiatives ont amélioré notre offre de services en français et font en sorte que les Néo-Écossais ont accès à des services en français, ce qui contribue à la préservation et à l'essor de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse et à appuyer la diversité culturelle de la Nouvelle-Écosse. Les progrès accomplis par le ministère de la Justice en 2009-2010 continuent d'établir une solide fondation pour les services en français offerts par le Ministère. Nos buts et nos objectifs pour l'année qui s'annonce aideront le Ministère à continuer à progresser dans l'offre de programmes et de services qui reflètent les besoins de la communauté acadienne et francophone en Nouvelle-Écosse.

En 2010-2011, nous continuerons à promouvoir l'excellence dans l'offre de services en français conformément à la *Loi sur les services en français*, adoptée en décembre 2004, au *Règlement sur les services en français* qui en découle et qui est entré en vigueur le 31 décembre 2006, et aux consultations menées par l'Office des affaires acadiennes et la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE) qui ont déterminé quels étaient les besoins de la communauté acadienne et francophone.

Le plan repose sur les efforts de nos nombreux employés, dont certains sont bilingues, qui travaillent pour que notre système juridique réponde aux besoins des Acadiens, des francophones et des francophiles de la Nouvelle-Écosse. Les initiatives décrites dans les pages qui suivent engagent la participation de nos partenaires du système juridique et de nos partenaires dans les collectivités. L'implantation des initiatives demande à la fois de la gestion et du leadership : la gestion des employés, des politiques, des procédures et des installations et le leadership dans le développement de la dissémination des idées.

Nous vous invitons à prendre quelques minutes pour étudier ce plan et à nous faire part de vos commentaires. Nous remercions notre personnel et nos partenaires de leurs efforts pour la mise en œuvre de ce plan pour tous les Néo-Écossais.

Marian F. Tyson, c.r.  
Sous-ministre

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse**  
**Plan de services en français 2010-2011**

**1. Planifier pour l'excellence dans la prestation de services en français**

La *Loi sur les services en français* a été promulguée en Nouvelle-Écosse le 9 décembre 2004 pour favoriser la préservation et l'essor de la collectivité acadienne et francophone et pourvoir à la prestation, par les ministères, offices, organismes gouvernementaux, sociétés d'État et institutions publiques désignés, de services en français destinés à la collectivité acadienne et francophone.

Le *Règlement sur les services en français* a été promulgué conformément à l'article 10 de la *Loi sur les services en français* pour qu'il y ait des améliorations importantes et mesurables aux services offerts en français par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

Selon le *Règlement*, tous les ministères doivent rédiger et présenter en français et en anglais un plan annuel sur les services en français. Conformément au *Règlement*, le présent plan annuel décrit ce qui suit :

- les instructions données au personnel du ministère de la Justice sur la façon de répondre aux demandes orales et écrites du public de communiquer en français;
- les services en français offerts par le ministère;
- les mesures que prendra le ministère pour maintenir ou améliorer ses services en français au cours du prochain exercice;
- les buts et les objectifs spécifiques qui ont été fixés pour améliorer les services en français et les mesures spécifiques qui seront nécessaires pour atteindre ces buts et objectifs;
- la façon dont le plan favorisera la préservation et l'essor de la collectivité acadienne et francophone;
- la façon dont le ministère répondra aux priorités de la communauté acadienne et francophone, qui ont été exprimées lors des consultations ou lors des communications entre la communauté et le ministère.

De plus, le plan annuel de services en français comprend les progrès réalisés par le ministère pour atteindre les buts et les objectifs spécifiques établis pour l'exercice 2009-2010.

Le Ministère offre des services en français à tous les Néo-Écossais. En établissant ses buts et objectifs spécifiques, il accorde la priorité aux régions géographiques qui, selon les données démographiques, ont la plus forte concentration d'Acadiens et de francophones. Ces régions prioritaires sont Yarmouth, Digby, Halifax, Dartmouth et Port Hawkesbury.

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse**  
**Plan de services en français 2010-2011**

**2. Réponses aux demandes en français (orales et écrites)**

Selon l'article 12 du *Règlement*, chaque institution publique désignée doit répondre en français à toute correspondance écrite qu'elle reçoit en français et prendre toute mesure raisonnable et appropriée pour que le public soit sensibilisé à la disponibilité des services en français et en anglais. Conformément à l'article 12, les employés du ministère de la Justice ont reçu des instructions selon lesquelles ils doivent répondre aux demandes orales et écrites du public de communiquer en français comme suit.

Le personnel du ministère de la Justice répond aux demandes orales et écrites de service en suivant les normes de qualité de service établies dans leur division. Par conséquent, la prestation de services en français diffère d'une division à l'autre. Les divisions qui sont le plus en contact avec le public sont celles des Services judiciaires et des Services correctionnels. Le personnel de ces deux divisions a reçu comme instructions de transmettre les demandes orales ou écrites en français à des employés de leur lieu de travail qui peuvent y répondre en français. Si aucun employé dans le bureau n'est en mesure de répondre à la demande en français, la correspondance est transmise au bureau principal pour traduction ou à un membre du personnel qui est capable de communiquer en français et de répondre aux questions.

Le Bureau de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée, qui est administré par la Division de la gestion des politiques et de l'information, reçoit quelques demandes d'accès à l'information et plaintes liées à la protection de la vie privée. Quand la nécessité de correspondre ou de parler en français avec le public est établie, la Division s'engage à obtenir des services de traduction et d'autres services offerts par l'Office des affaires acadiennes ou d'autres divisions du ministère. La Division est également responsable de l'intégrité globale de notre site Web public et, pour cette raison, elle travaillera avec les clients du ministère pour répondre aux demandes de mise en ligne de matériel en français quand les activités du ministère le demandent. La Division continuera d'étudier d'autres possibilités d'offrir des services en français, selon ses capacités.

D'autres divisions feront appel aux services de tout membre de leur personnel qui participe à la campagne *Bonjour!* pour répondre à des demandes précises en français. S'il n'y a personne au niveau local qui peut traiter la demande, celle-ci peut être transmise à la coordonnatrice des services en français du ministère.

Bien que le Service des poursuites publiques et le Service d'aide juridique de la Nouvelle-Écosse (Aide juridique) fonctionnent indépendamment du ministère de la Justice, ils sont inclus dans notre plan de services en français. Au Service des poursuites publiques, il y a une personne qui participe à la campagne *Bonjour!*, et elle a accepté de répondre aux demandes du public de communiquer en français, conformément à l'approche recommandée par cette campagne. Les autres membres du personnel du SPP qui offrent des services en français sont les procureurs. Dans leur cas, leurs obligations en matière de communication en français sont régies par les articles 530 et 530.1 du *Code criminel*. Au besoin, nous avons recours aux services de membres du personnel qui sont à l'extérieur de la région et qui sont en mesure de communiquer en français. L'Aide juridique offre un service de consultation téléphonique avec un avocat de service 24 heures sur 24 pour donner gratuitement et immédiatement des conseils juridiques aux personnes en état d'arrestation ou détenues. L'Aide juridique garde à jour une liste d'avocats qui parlent français et qui acceptent de travailler en français au service de consultation téléphonique en tant qu'avocats de service. L'Aide juridique a préparé un guide destiné aux avocats qui assurent le service de consultation téléphonique pour les aider quand ils répondent aux appels. L'Aide juridique

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse**  
**Plan de services en français 2010-2011**

a quelques employés qui peuvent converser en français avec la population acadienne. Quand un accusé veut subir son procès en français et qu'il répond aux critères de l'aide juridique, le Service d'aide juridique s'assure de retenir les services d'un avocat qui parle français pour le défendre, même si l'avocat doit venir de l'extérieur de la province.

### **3. Inventaire des services en français**

La présente section fournit un inventaire général des programmes et des services offerts en français par le ministère de la Justice conformément aux exigences énoncées à l'article 5(1)d de la *Loi sur les services en français*.

Voici les services spécifiques qui sont offerts :

- Audiences devant les tribunaux, conformément au *Code criminel*;
- Services d'interprétation à la Cour provinciale pour les affaires criminelles;
- services d'interprétation pour certaines affaires relevant du droit de la famille;
- Participation du personnel à la campagne *Bonjour!*;
- Services de traduction simultanée au besoin à la Cour suprême et à la Cour d'appel pour les affaires criminelles;
- Traduction de certains documents imprimés et en ligne.

Les Services correctionnels peuvent également répondre aux demandes en français relatives au rapport présentiel et offrir des services de supervision en français à certains endroits. Tous les documents d'information des Services aux victimes à l'intention des victimes d'actes criminels ont été traduits en français. En plus des services en français exigés par le *Code criminel*, le Service des poursuites publiques ...

- mène en français des instances judiciaires non comprises dans l'article 530 du *Code criminel*;
- effectue des communications orales et écrites en français avec des organismes parallèles (particulièrement les services de police) et le public (notamment les accusés, les témoins et les médias);
- donne des présentations en français aux élèves du Conseil scolaire acadien provincial (CSAP).

L'Aide juridique a quelques employés qui peuvent converser en français avec la population acadienne. Un avocat francophone de l'Aide juridique, qui a de profondes racines dans la communauté acadienne, siège au conseil d'administration de la Commission d'aide juridique.

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2010-2011**

**Tableau 1 – Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs spécifiques en 2009-2010**

Le tableau qui suit décrit les progrès réalisés par le ministère de la Justice pour atteindre les buts et objectifs qu'il s'était fixés pour 2009-2010 conformément à l'article 7 du *Règlement sur les services en français*.

Objectifs	Résultats attendus Plan stratégique de services en français 2009-2013	Buts et objectifs du ministère 2009-2010	Mesures planifiées 2009-2010	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs spécifiques en 2009-2010
<p><u>Objectif 1</u></p> <p><u>Cadre de travail et politique</u></p> <p>Renforcer le cadre de travail en matière de politique, de réglementation et d'administration, à l'appui de la <i>Loi sur les services en français</i>.</p>	<p><b>1.1 – Cadre administratif et stratégique</b></p> <p>L'Office des affaires acadiennes et le ministre s'acquittent de leurs obligations en vertu de la <i>Loi sur les services en français</i> et de son règlement.</p> <p><b>1.2 – Responsabilités des institutions</b></p> <p>Les institutions publiques désignées s'acquittent mieux de leurs obligations en vertu de la <i>Loi sur les services en français</i> et de son règlement.</p>	<p>1. Appuyer le travail des Affaires acadiennes, l'application de la <i>Loi sur les services en français</i> et du <i>Règlement</i> et contribuer au rapport d'étape annuel du gouvernement sur les services en français.</p>	<p>1. (a) La coordonnatrice des services en français du ministère de la Justice continuera à faire partie du comité de coordination des services en français, et des sous-comités des ressources humaines, de la formation et des communications des Affaires acadiennes.</p> <p>(b) Le Ministère continuera d'aviser l'AJEFNE et le comité interministériel de coordination de l'OAA des projets en cours.</p>	<p><u>1.1 S'applique seulement à l'OAA. Votre ministère/organisme n'a pas à remplir cette section.</u></p> <p>1. (a) Représentation assurée au sein du Comité de coordination des services en français et des sous-comités des ressources humaines, de la formation et des communications.</p> <p>(b) La coordonnatrice des services en français</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- a assisté tous les mois à une réunion avec l'OAA;</li> <li>- a rencontré tous les trois mois l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse (AJEFNE);</li> <li>- a rencontré tous les trois mois le comité consultatif sur les</li> </ul>

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2010-2011**

Objectifs	Résultats attendus Plan stratégique de services en français 2009-2013	Buts et objectifs du ministère 2009-2010	Mesures planifiées 2009-2010	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs spécifiques en 2009-2010
		<p>2. Continuer de s'acquitter des obligations juridiques et d'améliorer les services en vertu de la l'article 530 du <i>Code criminel</i> du Canada et de la <i>Loi sur les contraventions</i>.</p>	<p>(c) La coordonnatrice des services en français travaillera avec les Affaires acadiennes pour mettre en œuvre la campagne <i>Bonjour!</i> au sein du ministère.</p> <p>(d) L'Aide juridique informera son personnel quant aux obligations de l'Aide juridique en vertu de la <i>Loi sur les services en français</i> pour lui permettre de respecter ses obligations.</p> <p>2. Pour les procès en français, fournir un juge, un sténographe judiciaire, un procureur et un interprète francophones conformément aux articles 530 et 530.1 du <i>Code criminel</i> du Canada.</p>	<p>services en français du ministère;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- a rencontré tous les trois mois le comité consultatif divisionnaire sur les services en français;</li> <li>- a participé au congrès 2009 de l'Association canadienne de justice pénale.</li> </ul> <p>(c) La coordonnatrice a fourni une trousse <i>Bonjour!</i> à 12 employés.</p> <p>(d) L'Aide juridique a fourni aux avocats et au personnel un rapport sur leurs obligations, les progrès réalisés et les réunions. Les employés qui parlent français sont désignés personnes-ressources.</p> <p>2.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Ministère offre de services en français dans les tribunaux conformément aux articles 530 et 530.1 du <i>Code criminel</i> du Canada.</li> <li>- Le Ministère a nommé un juge, et embauché un sténographe judiciaire et un procureur pour</li> </ul>



**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2010-2011**

Objectifs	Résultats attendus Plan stratégique de services en français 2009-2013	Buts et objectifs du ministère 2009-2010	Mesures planifiées 2009-2010	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs spécifiques en 2009-2010
		<p>3. Mise en œuvre de la <i>Loi sur les contraventions</i> – utilisation de l'aide financière fédérale pour améliorer les services de traitement des contraventions dans les régions désignées.</p> <p>4. Continuer à élaborer des politiques pour appuyer la prestation des services en</p>	<p>3. (a) Fournir aux employés du ministère la formation pour apprendre la terminologie propre au milieu de la justice; acheter l'équipement nécessaire pour tenir des vidéoconférences et embaucher plus d'employés bilingues.</p> <p>(b) Explorer avec le gouvernement fédéral et Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités la possibilité de mettre en œuvre un programme de contraventions de stationnement.</p> <p>4. (a) Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication interne sur la prestation de services en français.</p>	<p>les procès en français conformément aux articles 530 et 530.1 du <i>Code criminel</i> du Canada.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il a fourni des interprètes francophones à 32 occasions pour des procès.</li> <li>- Il a organisé deux consultations entre des intervenants et PRA Inc. sur l'application de la <i>Loi sur les contraventions</i>.</li> </ul> <p>3. (a)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Ministère a offert 12 jours de formation sur la terminologie juridique en français à 10 employés du ministère en Nouvelle-Écosse.</li> <li>- Embauche de quatre commis à l'administration de la justice bilingues.</li> </ul> <p>(b) Rencontre avec les intervenants. Projet continu.</p> <p>4. (a)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication</li> </ul>

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2010-2011**

Objectifs	Résultats attendus Plan stratégique de services en français 2009-2013	Buts et objectifs du ministère 2009-2010	Mesures planifiées 2009-2010	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs spécifiques en 2009-2010
		français au ministère de la Justice.	<p>(b) Préparer et administrer un sondage sur les employés et un sondage d'auto-détermination.</p> <p>(c) À partir des besoins pour les activités du ministère, la coordonnatrice des services en français travaillera avec les Ressources humaines pour élaborer une stratégie de recrutement et de perfectionnement pour l'embauche et l'instauration d'un personnel bilingue.</p> <p>(d) Le SPP appliquera les directives sur la communication.</p> <p>(e) Préparer un guide à l'intention du personnel des services aux victimes pour que ce dernier s'assure d'avoir des interprètes francophones lors de la préparation à la présence au tribunal, pour le Programme à l'intention des enfants victimes ou témoins de violence et l'assistance à la déclaration des victimes.</p>	<p>interne sur la prestation de services en français.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration et mise en œuvre du mandat des comités ministériel et divisionnaires sur les services en français.</li> </ul> <p>(b) Préparation d'un sondage pour le personnel. Collaboration avec le webmestre pour mettre le sondage en ligne.</p> <p>(c) Le sous-comité des ressources humaines et de la formation travaille actuellement à la réalisation d'une initiative.</p> <p>(d) Activité continue</p> <p>(e) Services d'interprétation assuré pour le programme provincial de services aux victimes.</p>

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2010-2011**

Objectifs	Résultats attendus Plan stratégique de services en français 2009-2013	Buts et objectifs du ministère 2009-2010	Mesures planifiées 2009-2010	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs spécifiques en 2009-2010
<p><u>Objectif 2</u></p> <p><u>Prestation de services en français</u></p> <p>Consulter, planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.</p>	<p><b>2.1 – Consultations</b></p> <p>Les institutions publiques désignées offrent des services permettant de mieux répondre aux besoins prioritaires de la communauté acadienne et francophone qui ont été établis pendant les consultations.</p>	<p>1. Assurer la liaison avec les intervenants francophones et le ministère de la Justice au sujet des services en français.</p>	<p>1. (a) Le coordonnateur des services en français du SPP rencontrera l'AJEFNE pour discuter des besoins de la communauté acadienne et francophone.</p> <p>(b) L'Aide juridique rencontrera l'AJEFNE pour discuter des besoins des communautés acadiennes et francophones.</p> <p>(c) Les Services judiciaires continueront à rencontrer régulièrement l'AJEFNE pour rester à jour quant aux besoins des Néo-Écossais acadiens et francophones.</p> <p>(d) La coordonnatrice des services en français du ministère de la Justice consultera les partenaires du</p>	<p>1. (a) Le SPP continuera d'envoyer un membre du personnel rencontrer l'AJEFNE quand les exigences du service le permettent.</p> <p>(b) L'Aide juridique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- a rencontré l'AJEFNE;</li> <li>- joue un rôle actif pour trouver des employés bilingues;</li> <li>- fait du réseautage quand des problèmes surviennent;</li> <li>- fait du recrutement actif auprès de stagiaires en droit de l'Université de Moncton;</li> <li>- a embauché deux stagiaires en droit francophones et un avocat francophone formé en common law qui peut conduire l'instruction et offrir d'autres services juridiques partout en Nouvelle-Écosse;</li> <li>- a annoncé des postes et indiqué que pouvoir parler français était un atout.</li> </ul> <p>(c) Les Services judiciaires ont consulté l'AJEFNE tous les trois mois. Rencontre annuelle avec le ministre de la Justice en septembre 2009.</p> <p>(d)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Étude du protocole d'audience</li> </ul>

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2010-2011**

Objectifs	Résultats attendus Plan stratégique de services en français 2009-2013	Buts et objectifs du ministère 2009-2010	Mesures planifiées 2009-2010	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs spécifiques en 2009-2010
			<p>ministère, notamment l'AJEFNE, le SPP et le Service d'aide juridique, au sujet des pratiques et des protocoles liés aux audiences en français en vertu de l'article 530 du <i>Code criminel</i>.</p> <p>(e) Explorer avec l'AJEFNE la possibilité d'offrir en français le Programme d'information pour les parents à la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse.</p> <p>(f) Le ministère de la Justice, l'Aide juridique et le SPP continueront de se servir des consultations préparées par les Affaires acadiennes pour répondre à la nécessité d'offrir des services en français.</p> <p>(g) Continuer de consulter et de rencontrer l'AJEFNE et un représentant de la FANE pour explorer les nouveaux secteurs où des services pourraient être offerts à la communauté acadienne et</p>	<p>en français.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fin des modifications au manuel de la Cour provinciale au sujet d'audiences en français par le juge de paix.</li> </ul> <p>(e)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collaboration avec l'AJEFNE pour créer une vidéo et un manuel sur le Programme d'information pour les parents (projet pluriannuel).</li> <li>- Lettre d'appui envoyée à l'AFJENE pour qu'elle obtienne une contribution financière du fédéral pour le projet du Programme d'information pour les parents francophones</li> </ul> <p>(f) Le ministère de la Justice, l'Aide juridique et le SPP</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ont pris part à des réunions;</li> <li>- ont participé à des consultations régulières avec l'OAA.</li> </ul> <p>(g) Consultations avec l'AJEFNE et un représentant de la FANE pour établir les priorités pour le contenu du site Web du ministère de la Justice.</p>

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2010-2011**

Objectifs	Résultats attendus Plan stratégique de services en français 2009-2013	Buts et objectifs du ministère 2009-2010	Mesures planifiées 2009-2010	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs spécifiques en 2009-2010
		<p>2. (a) Déterminer le matériel qui doit être traduit pour aider les Néo-Écossais francophones à avoir accès aux programmes et aux services.</p> <p>(b) Traduire le matériel désigné à mesure que les ressources sont disponibles.</p>	<p>francophone.</p> <p>2. (a) Les Services d'aide aux victimes traduiront la carte de renvoi pour distribution par les services de police aux clients francophones.</p> <p>(b) Le Service de la prévention du crime traduira la stratégie pour la prévention du crime et la réduction de la criminalité.</p> <p>(c) Le SPP déterminera quel matériel imprimé devra être traduit et quelle sera la priorité.</p> <p>(d) L'Aide juridique déterminera quel matériel imprimé devra être traduit et quelle sera la priorité.</p>	<p>2. (a)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Traduction de la carte de renvoi.</li> <li>- L'impression se fera en 2010-2011 et la carte de renvoi sera distribuée par les services de police aux clients francophones.</li> </ul> <p>(b) Mesure qui n'est plus pertinente étant donné le report de la stratégie pour lutter contre la criminalité.</p> <p>(c) Continu.</p> <p>(d)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le site Web de l'Aide juridique est en cours d'élaboration; le prochain but sera de déterminer quels documents faire traduire (p. ex. foire aux questions, brochures).</li> <li>- L'Aide juridique a adopté un logo qui a été traduit en français.</li> <li>- L'Aide juridique répondra à toute la correspondance reçue</li> </ul>

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2010-2011**

Objectifs	Résultats attendus Plan stratégique de services en français 2009-2013	Buts et objectifs du ministère 2009-2010	Mesures planifiées 2009-2010	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs spécifiques en 2009-2010
			<p>(e) Les Services judiciaires traduiront les règles de procédure civile et l'affiche de bienvenue aux Services judiciaires.</p> <p>(f) La coordonnatrice des services en français continuera à déterminer quel matériel imprimé (existant ou nouveau) pourrait être traduit en français et consultera l'AJEFNE pour s'assurer que ces documents soient utiles à la communauté acadienne et francophone.</p> <p>(g) La Division de la sécurité publique explorera la possibilité d'afficher la brochure relative à la loi sur les communautés et les quartiers plus sécuritaires (<i>Safer Communities and Neighbourhoods Act</i>) en français sur le site Web du ministère de la Justice.</p>	<p>en français selon les lignes directrices sur les communications en français.</p> <p>(e)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Traduction de la deuxième partie des règles de procédure civile et des règles de la Cour provinciale.</li> <li>- Révision des règles de la Cour provinciale.</li> <li>- Traduction de l'affiche de bienvenue aux services judiciaires pour l'installer dans tous les centres de justice dans les secteurs désignés.</li> </ul> <p>(f)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultation auprès de l'AJEFNE sur les priorités.</li> <li>- Traduction de sections du site Web du ministère de la Justice, notamment ce qui a trait au centre d'information sur le droit de la famille et la plupart du microsite des services correctionnels. Projet continu.</li> </ul> <p>(g) Traduction, impression et publication sur le site Web du ministère de la Justice de la brochure relative à la loi sur les communautés et les quartiers plus sécuritaires (<i>Safer</i></p>

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2010-2011**

Objectifs	Résultats attendus Plan stratégique de services en français 2009-2013	Buts et objectifs du ministère 2009-2010	Mesures planifiées 2009-2010	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs spécifiques en 2009-2010
				<i>Communities and Neighbourhoods Act</i> ).
<p><u>Objectif 2</u></p> <p><u>Prestation de services en français</u></p> <p>Consulter, planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.</p>	<p><b>2.2 – Communications internes</b></p> <p>Les fonctionnaires connaissent mieux l'approche du gouvernement en matière de prestation de services en français. Ils sont davantage conscients des questions d'ordre culturel liées à la communauté acadienne et francophone et des exigences liées à la communication en français; ils font la promotion des services en français auprès du public.</p>	<p>1. Préparer le plan de services en français 2010-2011.</p> <p>2. Promouvoir et utiliser le programme <i>Bonjour!</i>.</p>	<p>1. Rédiger et publier en français et en anglais un plan de services en français.</p> <p>2. (a) Fournir des affiches <i>Bonjour!</i> et des fiches d'explication pour appuyer la prestation de services en français dans les lieux de travail qui offrent des services directement au public.</p> <p>(b) Fournir des trousseaux <i>Bonjour!</i> aux nouveaux employés qui parlent français.</p>	<p>1. Consultations avec les clients, identification des lacunes et prestation des services demandés. Le plan des services en français sera complété le 31 mars 2010.</p> <p>2. (a) Utilisation et promotion du programme <i>Bonjour!</i> au sein du ministère de la Justice.</p> <p>(b) Fourniture du matériel pour le programme <i>Bonjour!</i> au besoin.</p>
	<p><b>2.3 – Communications avec le public</b></p> <p>Les intervenants clés et la communauté comprennent mieux l'approche adoptée par le gouvernement pour offrir des services en français, ainsi que les programmes et les services qui leur sont offerts.</p>	<p>1. Augmenter le contenu bilingue sur le site Web.</p>	<p>1. (a) En consultation avec la Division de la technologie de l'information et la Division des communications du ministère, déterminer quelle sections du site Web du ministère doivent être traduites, faire des recommandations à ce sujet et présenter un plan à l'équipe de gestion principale pour approbation.</p>	<p>1. (a)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultation des intervenants.</li> <li>- Élaboration d'un plan pour la traduction du site Web, qui a été approuvé par la direction principale.</li> <li>- Traduction du programme de subventions Phare, des grandes lignes du programme de renvoi au tribunal de la santé mentale, du microsite du Centre d'information sur le droit de la famille, de la majorité du</li> </ul>

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2010-2011**

Objectifs	Résultats attendus Plan stratégique de services en français 2009-2013	Buts et objectifs du ministère 2009-2010	Mesures planifiées 2009-2010	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs spécifiques en 2009-2010
		<p>2. Installer des affiches bilingues.</p>	<p>(b) Le Programme d'exécution des ordonnances alimentaires traduira une partie de son site Web public en français et demandera l'approbation de l'équipe supérieure de gestion pour l'afficher sur le site Web du ministère</p> <p>2. (a) Examiner avec la Division des services judiciaires, la mise en œuvre de l'affichage bilingue selon les modalités de l'entente relative à la <i>Loi sur les contraventions</i>.</p> <p>(b) Examiner l'implantation de l'affichage bilingue selon les modalités de l'entente relative à la <i>Loi sur les contraventions</i>.</p>	<p>microsite des Services correctionnels, des services de transcription des transcripteurs judiciaires de la Nouvelle-Écosse et de la brochure sur la loi sur les communautés et les quartiers plus sécuritaires (<i>Safer Communities &amp; Neighbourhoods Act</i>). Tous ces renseignements sont disponibles sur le site Web du ministère de la Justice.</p> <p>(b) L'information sur le programme d'exécution des ordonnances alimentaires a été traduite et sera affichée sur le site Web du ministère de la Justice en 2010-2011.</p> <p>2. (a) Les affiches bilingues sont installées au Centre de justice de Yarmouth.</p> <p>(b)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les affiches bilingues pour les centres de justice de Digby, de Port Hawkesbury et la MRH ont été achetées et seront installées en 2010-2011.</li> </ul>



**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2010-2011**

Objectifs	Résultats attendus Plan stratégique de services en français 2009-2013	Buts et objectifs du ministère 2009-2010	Mesures planifiées 2009-2010	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs spécifiques en 2009-2010
<p><u>Objectif 2</u></p> <p><u>Prestation de services en français</u></p> <p>Consulter, planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.</p>				<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des affiches avec le message « Bienvenue aux services judiciaires » ont installées dans 5 centres de justice désignés.</li> </ul>
	<p><b>2.4 – Prestation de services</b></p> <p>Les services en français qui sont considérés comme prioritaires sont identifiés, des stratégies ou des approches relatives à la prestation de services sont mises en œuvre, et des services sont offerts.</p>	<p>1. Mettre en œuvre le plan de services en français 2009-2010.</p>	<p>1. Présenter un rapport d'étape annuel.</p>	<p>1. Collaboration avec le comité ministériel sur les services en français pour présenter un rapport d'étape annuel au plus tard le 31 mars 2010.</p>
	<p><b>2.5 – Ressources humaines</b></p> <p>La capacité de la fonction publique d'offrir des services en français a augmenté.</p>	<p>1. Offrir des cours de français au personnel du ministère selon les besoins du ministère et la politique de formation linguistique en français.</p>	<p>1. (a) Fournir aux employés du ministère la formation pour apprendre en français la terminologie propre au secteur de la justice.</p> <p>(b) Les employés du ministère suivront les cours de français offerts à l'Université Sainte-Anne et parrainés par les Affaires acadiennes.</p> <p>(c) Explorer les possibilités de formation à l'Université Sainte-Anne pour les sténographes de la cour, financer la formation et faire signer l'entente de service en retour.</p>	<p>1. (a) Le Ministère a offert 12 séances de formation sur la terminologie juridique en français à Halifax et à Yarmouth. Il y a eu environ 10 employés par séance.</p> <p>(b) Trente-six employés du ministère ont suivi les cours de français offerts par l'Université Sainte-Anne.</p> <p>(c) Le Ministère a payé un cours intensif privé de six semaines pour un sténographe judiciaire qui a signé un contrat de service de deux ans pour offrir des services en français dans les tribunaux.</p>

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2010-2011**

Objectifs	Résultats attendus Plan stratégique de services en français 2009-2013	Buts et objectifs du ministère 2009-2010	Mesures planifiées 2009-2010	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs spécifiques en 2009-2010
			<p>(d) L'Aide juridique gardera à jour le répertoire de son personnel qui peut parler français, écrire en français et représenter quelqu'un au tribunal en français.</p> <p>(e) L'Aide juridique informera son personnel quant aux obligations de l'Aide juridique en vertu de la <i>Loi sur les services en français</i> pour lui permettre de respecter ces obligations.</p> <p>(f) Le SPP assurera la participation des procureurs admissibles à l'École des substituts du procureur du Québec ou à d'autres programmes de formation</p>	<p>(d)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'Aide juridique a fourni à l'OAA le nom des employés du ministère qui parlent français;</li> <li>- sait quels employés parlent français et est au courant de leur niveau de compétence en français;</li> <li>- a augmenté ses ressources en personnel en demandant aux membres de la Commission de l'aide juridique qui parlent français ainsi qu'aux avocats en pratique privée de fournir le service de consultation (durant et après les heures normales de travail) ainsi que des services d'interprétation et de représentation devant les tribunaux.</li> </ul> <p>(e) L'Aide juridique a veillé à fournir une représentation en français au besoin.</p> <p>(f) Deux procureurs ont pris part à une formation à l'École des poursuivants du Québec. Quatre procureurs ont pris</p>

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2010-2011**

Objectifs	Résultats attendus Plan stratégique de services en français 2009-2013	Buts et objectifs du ministère 2009-2010	Mesures planifiées 2009-2010	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs spécifiques en 2009-2010
		<p>2. Embaucher plus d'employés bilingues selon les besoins du ministère.</p>	<p>linguistique semblables selon la disponibilité, le financement et les exigences du service.</p> <p>(g) Explorer les options pour offrir de la formation aux employés du ministère sur la terminologie française du droit civil.</p> <p>2. (a) Continuer d'améliorer notre capacité de répondre aux besoins en français en matière de droit pénal.</p> <p>(b) Quand des postes deviendront vacants, les Services correctionnels publieront des offres d'emploi pour un agent de probation bilingue et du soutien administratif bilingue dans la MRH.</p>	<p>part à une formation à l'Institut de développement professionnel de langue française du ministère du Procureur général de l'Ontario. Un assistant juridique a assisté à une formation sur la terminologie juridique en français.</p> <p>(g) Complété. Impossible de trouver une séance de formation sur la terminologie du droit civil en français pour les employés du ministère.</p> <p>2. (a)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nomination du juge Muise à la Cour provincial et au tribunal de la famille.</li> <li>- Embauche de trois sténographes de la cour francophones.</li> <li>- Embauche de quatre commis à l'administration de la justice.</li> <li>- Les Services judiciaires ont nommé huit juges de paix administratifs bilingues pour célébrer des mariages civils.</li> </ul> <p>(b) Continu.</p>

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2010-2011**

Objectifs	Résultats attendus Plan stratégique de services en français 2009-2013	Buts et objectifs du ministère 2009-2010	Mesures planifiées 2009-2010	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs spécifiques en 2009-2010
		<p>3. Fournir aux employés les outils et les ressources d'apprentissage pour le développement des compétences linguistiques en français.</p>	<p>(c) Comblers les postes désignés bilingues au ministère selon les besoins des services.</p> <p>(d) Travailler avec les ressources humaines au processus d'embauche pour combler les postes désignés bilingues et les postes où le français constitue un atout.</p> <p>(e) Prendre les mesures nécessaires pour faire l'évaluation linguistique des employés déjà en poste et des nouveaux employés dans des postes désignés afin d'évaluer leur capacité linguistique en français.</p> <p>(f) Le Service de l'aide juridique fera de la connaissance du français un atout quand il recrutera de nouveaux employés.</p> <p>(g) Le Service d'aide juridique continuera le dialogue avec la faculté de droit (en common law) de l'Université de Moncton (N.-B.).</p> <p>3. Fournir aux nouveaux employés francophones des dictionnaires anglais-français et des lexiques sur la terminologie juridique.</p>	<p>(c) Poste de soutien administratif bilingue comblé aux Services correctionnels à Port Hawkesbury.</p> <p>(d) Participation à deux entrevues pour des postes bilingues.</p> <p>(e) Évaluation de 14 employés pour déterminer leur niveau de compétence en français.</p> <p>(f) Continu. Dans les annonces de recrutement, et s'il y a lieu, l'Aide juridique indique que de pouvoir parler français constitue un atout.</p> <p>(g)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontre avec des gens de l'Université de Moncton.</li> <li>- Recrutement actif de stagiaires en droit de l'Université.</li> </ul> <p>3.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture de dictionnaires et de lexiques à huit nouveaux employés.</li> <li>- Fourniture du logiciel Antidote Druide, un programme d'aide à la rédaction en français, à cinq</li> </ul>

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2010-2011**

Objectifs	Résultats attendus Plan stratégique de services en français 2009-2013	Buts et objectifs du ministère 2009-2010	Mesures planifiées 2009-2010	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs spécifiques en 2009-2010
				agents de probation des Services correctionnels.
<p><u>Objectif 3 – Développement communautaire et amélioration des capacités</u></p> <p>Appuyer la communauté acadienne et francophone dans son développement à long terme et sa durabilité.</p>	<p><b>3.1 – Préservation et essor de la communauté</b></p> <p>Le gouvernement a aidé les organismes communautaires acadiens et francophones à atteindre leurs objectifs exprimés dans le Plan de développement global de la communauté pour 2009-2014.</p>	<p>1. Étudier la possibilité d'acheter et de mettre en place de l'équipement de vidéoconférence pour un projet pilote des Services judiciaires.</p>	<p>1. (a) Acheter l'équipement de vidéoconférence.</p> <p>(b) Les Services judiciaires continueront à travailler au projet pilote de vidéoconférence pour améliorer la disponibilité des services en français.</p>	<p>1. (a) Le budget pour l'achat de l'équipement de vidéoconférence est prévu et les démarches pour l'achat sont complétées à 75 %.</p> <p>(b) Le projet pilote de vidéoconférence pour améliorer la disponibilité des services en français est suspendu à Chéticamp à cause des problèmes d'accès à Internet à haute vitesse. On se penche sur des solutions pour résoudre le problème.</p>
	<p><b>3.2 – Centres scolaires communautaires</b></p> <p>Les centres scolaires communautaires acadiens et francophones offrent des services et des programmes à la communauté acadienne et francophone.</p>	<p>1. Promouvoir la connaissance du système juridique dans les écoles françaises.</p>	<p>1. (a) Le ministère de la Justice, en collaboration avec l'AJEFNE et le CSAP, offrira à des élèves francophones l'occasion de participer à la Journée du droit 2009.</p>	<p>1. (a)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 28 élèves francophones d'Halifax et des trois comtés ont participé à la Journée du droit.</li> <li>- Le Ministère a fourni une contribution financière et une salle d'audience à l'AJEFNE pour la Journée du droit.</li> <li>- Il a fait en sorte qu'un juge et</li> </ul>

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2010-2011**

Objectifs	Résultats attendus Plan stratégique de services en français 2009-2013	Buts et objectifs du ministère 2009-2010	Mesures planifiées 2009-2010	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs spécifiques en 2009-2010
			<p>(b) Le personnel du ministère fera des exposés dans les écoles françaises pour promouvoir des carrières dans le secteur de la justice.</p> <p>(c) Les Services correctionnels donneront des exposés sur l'établissement correctionnel pour jeunes contrevenants aux élèves francophones.</p>	<p>un shérif soient sur place pour répondre aux questions durant la Journée du droit.</p> <p>(b) Le personnel a fait une présentation sur la carrière de shérif aux élèves du cours de droit dans deux écoles secondaires francophones.</p> <p>(c) Les Services correctionnels ont fait une présentation sur l'Établissement pour jeunes délinquants des Services correctionnels aux élèves du cours de droit dans deux écoles secondaires francophones.</p>

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2010-2011**

**Tableau 2 – Buts, objectifs et mesures pour l'année 2010-2011**

Le tableau reflète la nouvelle direction pour les services en français en Nouvelle-Écosse. Il présente les buts et les objectifs établis par le ministère de la Justice pour 2010-2011 et les mesures et les activités spécifiques qui seront prises pour réaliser ces buts et objectifs.

Objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Sous-objectifs du plan stratégique pour les services en français 2009-2013	Buts du ministère 2010-2011	Mesures pour atteindre les buts de 2010-2011
<p>Objectif 1 – Cadre de travail et politique</p> <p>Le renforcement du cadre de travail en matière de politique, de réglementation et d'administration, à l'appui de la <i>Loi sur les services en français</i>.</p>	<p>1.1 L'Office des affaires acadiennes, le ministre et les institutions publiques désignées s'acquittent de leurs obligations en vertu de la <i>Loi sur les services en français</i> et de son règlement. Cela comprend la révision du règlement avant le 31 juillet 2010 pour évaluer s'il permet d'améliorer de façon appréciable et mesurable les services en français qu'offre le gouvernement de la Nouvelle-Écosse.</p>		

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2010-2011**

Objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Sous-objectifs du plan stratégique pour les services en français 2009-2013	Buts du ministère 2010-2011	Mesures pour atteindre les buts de 2010-2011
<p>Objectif 1 – Cadre de travail et politique</p> <p>Le renforcement du cadre de travail en matière de politique, de réglementation et d'administration, à l'appui de la <i>Loi sur les services en français</i>.</p>	<p>1.2 Les institutions publiques désignées ont appliqué toutes les dispositions du règlement.</p>	<p>1. Appuyer le travail des Affaires acadiennes, l'application de la <i>Loi sur les services en français</i> et de son règlement et contribuer au rapport d'étape annuel du gouvernement sur les services en français.</p> <p>2. Continuer de s'acquitter des obligations juridiques et d'améliorer les services en vertu de l'article 530 du <i>Code criminel</i> du Canada et de la <i>Loi sur les contraventions</i>.</p> <p>3. Mise en œuvre de la <i>Loi sur les contraventions</i> – utilisation de l'aide financière fédérale pour améliorer les services de traitement des contraventions dans les régions désignées.</p>	<p>1. (a) La coordonnatrice des services en français du ministère de la Justice continuera à faire partie du comité de coordination des services en français et des sous-comités des ressources humaines, de la formation et des communications des Affaires acadiennes.</p> <p>(b) Le Ministère continuera d'aviser l'AJEFNE et le comité des coordonnateurs de l'OAA des projets en cours.</p> <p>(c) La coordonnatrice des services en français travaillera avec les Affaires acadiennes pour mettre en œuvre la campagne <i>Bonjour!</i> au sein du ministère.</p> <p>2. (a) Pour les procès en français, fournir un juge, un sténographe judiciaire, un procureur et un interprète francophones conformément aux articles 530 et 530.1 du <i>Code criminel</i> du Canada.</p> <p>(b) Finaliser le protocole d'audience en français et le faire parvenir au personnel pertinent et aux partenaires du ministère.</p> <p>3. (a) Fournir aux employés du ministère la formation pour apprendre la terminologie propre au milieu de la justice; acheter de l'équipement pour la vidéoconférence et embaucher plus</p>



**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2010-2011**

Objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Sous-objectifs du plan stratégique pour les services en français 2009-2013	Buts du ministère 2010-2011	Mesures pour atteindre les buts de 2010-2011
		<p>4. Continuer à élaborer des politiques pour appuyer la prestation des services en français au ministère de la Justice.</p> <p>5. L'Aide juridique continuera à élaborer des politiques pour appuyer la prestation de services en français.</p>	<p>d'employés bilingues pour répondre aux besoins du service.</p> <p>(b) Explorer avec le gouvernement fédéral et Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités la possibilité de mettre en œuvre un programme bilingue de contraventions de stationnement.</p> <p>(c) Implanter les changements à l'entente relative à la <i>Loi sur les contraventions</i>.</p> <p>4. (a) Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication sur la prestation de services en français.</p> <p>(b) Concevoir et mettre en œuvre un sondage d'auto-identification.</p> <p>(c) Le SPP appliquera les directives sur la communication.</p> <p>5. (a) Continuer à être membre en règle du comité consultatif sur les services en français du ministère.</p> <p>(b) L'Aide juridique consultera régulièrement la politique sur les services en français pour veiller particulièrement à ce que le personnel soit au</p>

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2010-2011**

Objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Sous-objectifs du plan stratégique pour les services en français 2009-2013	Buts du ministère 2010-2011	Mesures pour atteindre les buts de 2010-2011
			<p>courant de ses obligations de fournir des services en français.</p> <p>(c) Le coordonnateur des services en français continuera de surveiller les progrès de l'Aide juridique pour atteindre ces buts.</p>
<p><u>Objectif 2</u> Faciliter les services en français.</p> <p>Procéder à des consultations; planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.</p>	<p>2.1 Les institutions publiques désignées offrent des services permettant de répondre aux besoins prioritaires de la communauté acadienne et francophone, qui ont été établis pendant les consultations.</p>	<p>1. Assurer la liaison avec les intervenants francophones et le ministère de la Justice au sujet des services en français.</p>	<p>1. (a) Le coordonnateur des services en français du SPP rencontrera l'AJEFNE pour discuter des besoins de la communauté acadienne et francophone.</p> <p>(b) Les Services judiciaires continueront à rencontrer régulièrement l'AJEFNE pour rester à jour quant aux besoins des Néo-Écossais acadiens et francophones.</p> <p>(c) Poursuivre les consultations avec les partenaires du ministère de la Justice, notamment l'AJEFNE, le SPP et le Service d'aide juridique, au sujet des pratiques et des protocoles liés aux audiences en français en vertu de l'article 530 du <i>Code criminel</i>.</p> <p>(d) Travailler avec l'AJEFNE pour offrir le programme d'information pour les parents en français à la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse.</p>

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2010-2011**

Objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Sous-objectifs du plan stratégique pour les services en français 2009-2013	Buts du ministère 2010-2011	Mesures pour atteindre les buts de 2010-2011
		<p>2. Poursuivre les consultations avec les intervenants, notamment l'Office des affaires acadiennes, l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse (AJEFNE) et la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE) pour réussir l'application de la <i>Loi sur les services en français</i> dans les secteurs prioritaires.</p> <p>3. (a) Déterminer quel matériel doit être traduit pour aider les Néo-Écossais francophones à avoir accès aux programmes et aux services.</p>	<p>(e) Continuer de consulter et de rencontrer l'AJEFNE et des représentants de la FANE pour explorer les secteurs où plus de services pourraient être offerts à la communauté acadienne et francophone.</p> <p>(f) Travailler avec l'AJEFNE et l'Office des affaires acadiennes pour explorer la possibilité d'accepter des testaments en français sans exiger une traduction en anglais.</p> <p>2. (a) Le SPP, l'Aide juridique et le ministère de la Justice continueront à travailler avec l'AJEFNE pour des consultations, des renvois et des rencontres.</p> <p>(b) Assurer des communications efficaces et continues entre la coordonnatrice des services en français et l'Aide juridique.</p> <p>(c) L'Aide juridique fournira des renseignements opportuns à la coordonnatrice des services en français sur les projets et les réalisations.</p> <p>3. (a) Les Services d'aide aux victimes feront imprimer la carte de renvoi qui sera distribuée par les agents de police aux clients francophones.</p>

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2010-2011**

Objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Sous-objectifs du plan stratégique pour les services en français 2009-2013	Buts du ministère 2010-2011	Mesures pour atteindre les buts de 2010-2011
		(b) Traduire le matériel désigné à mesure que les ressources sont disponibles.	(b) <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'Aide juridique fera appel aux services en français pour traduire la correspondance et les documents s'il y a lieu.</li> <li>- Le SPP déterminera quel matériel imprimé devra être traduit et quelle sera la priorité. Il fournira au personnel des exemplaires du <i>Code criminel</i> en français et en anglais.</li> <li>- Les Services judiciaires continueront la traduction des règles de la Cour provinciale et leur publication dans la Gazette du Canada.</li> <li>- La coordonnatrice des services en français du ministère de la Justice continuera à déterminer quel matériel imprimé pourrait être traduit en français et consultera l'AJEFNE pour s'assurer que ces documents soient utiles à la communauté acadienne et francophone.</li> <li>- Les Services correctionnels continueront de déterminer quels documents doivent être traduits et l'ordre de priorité.</li> </ul>
<p><u>Objectif 2</u> Faciliter les services en français.</p> <p>Procéder à des consultations;</p>	<p>2.2 Les fonctionnaires maîtrisent mieux l'approche adoptée par le gouvernement pour offrir des services en français. Ils sont</p>	<p>1. Préparer le plan des services en français pour 2010-2011.</p>	<p>1. Rédiger et publier en français et en anglais le plan de services en français 2010-2011.</p> <p>2. (a) Fournir des affiches <i>Bonjour!</i> et des fiches d'explication pour appuyer la prestation de</p>

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2010-2011**

Objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Sous-objectifs du plan stratégique pour les services en français 2009-2013	Buts du ministère 2010-2011	Mesures pour atteindre les buts de 2010-2011
planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.	davantage conscients des questions d'ordre culturel liées à la communauté acadienne et francophone. Ils font la promotion des services en français auprès du public.	<p>2. Promouvoir et utiliser le programme <i>Bonjour!</i>.</p> <p>3. L'Aide juridique fournira continuellement de l'information au personnel de soutien et aux avocats par rapport à la <i>Loi sur les services en français</i>.</p>	<p>services en français dans les endroit où l'on offre des services directement au public.</p> <p>(b) Fournir des trousseaux <i>Bonjour!</i> aux nouveaux employés qui parlent français.</p> <p>3. L'Aide juridique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- fournira des renseignements sur les services en français au personnel lors des rencontres officielles avec le personnel;</li> <li>- continuera à implanter la politique officielle sur les services en français contenu dans le manuel des politiques fourni à tout le personnel;</li> <li>- fournira de l'information et de l'aide au personnel pour acquérir des habiletés en français;</li> <li>- Prendra des mesures pour offrir un niveau de communications en français;</li> <li>- répondra à toute la correspondance reçue en français selon les lignes directrices sur les communications en français.</li> </ul>
<p><u>Objectif 2</u> Faciliter les services en français.</p> <p>Procéder à des consultations; planifier, élaborer et offrir des services en français dans les</p>	2.3 Le public comprend mieux l'approche adoptée par le gouvernement pour offrir des services en français, ainsi que les programmes et les services qui lui sont offerts.	1. Augmenter le contenu bilingue sur le site Web.	1. (a) En consultation avec la Division de la technologie de l'information et la Division des communications du ministère, déterminer quelle sections du site Web du ministère doivent être traduites, faire des recommandations à ce sujet et présenter un plan à l'équipe de gestion principale pour approbation.

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2010-2011**

Objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Sous-objectifs du plan stratégique pour les services en français 2009-2013	Buts du ministère 2010-2011	Mesures pour atteindre les buts de 2010-2011
domaines prioritaires.		3. Installer des affiches bilingues.	<p>(b) Le Programme d'exécution des ordonnances alimentaires publiera la portion traduite et approuvée de son site Web public.</p> <p>(c) Les Services aux victimes traduiront des sections clés du contenu de leur site Web.</p> <p>(d) L'Aide juridique élaborera son site Web. Celui-ci contiendra des renseignements sur les services en français.</p> <p>(e) La Division de la sécurité publique explorera la possibilité de traduire le contenu du programme sur le site Web selon les besoins.</p> <p>3.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Services judiciaires exploreront la possibilité d'installer des affiches bilingues à l'intérieur d'autres palais de justice ou centres de justice dans les endroits désignés conformément à l'Entente relative à la <i>Loi sur les contraventions</i>.</li> <li>- La Division de la sécurité publique installera des affiches bilingues sur les portes accessibles au public au bureau des armes à feu.</li> </ul>

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2010-2011**

Objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Sous-objectifs du plan stratégique pour les services en français 2009-2013	Buts du ministère 2010-2011	Mesures pour atteindre les buts de 2010-2011
		4. Traduire en français les documents qui ont trait à une initiative particulière qui s'adresse à toute la province ou à la communauté acadienne.	4. La Division de la sécurité publique explorera la possibilité de traduire de la documentation (documents, rapports, etc.)
<p><u>Objectif 2</u> Faciliter les services en français.</p> <p>Procéder à des consultations; planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.</p>	2.4 Identification des services en français considérés comme étant prioritaires, ainsi que des stratégies ou des méthodes de prestation de ces services.	<p>1. Mettre en œuvre le plan de services en français 2010-2011.</p> <p>2. Trouver le personnel juridique et de soutien capable d'offrir des services en français aux clients.</p>	<p>1. Publier un compte rendu annuel des activités.</p> <p>2.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compiler une liste du personnel de l'Aide juridique capable d'offrir des services en français.</li> <li>- Mettre à jour la liste du personnel capable d'offrir des services en français.</li> </ul>
<p><u>Objectif 2</u> Faciliter les services en français.</p> <p>Procéder à des consultations; planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.</p>	2.5 La capacité de la fonction publique d'offrir des services en français s'est accrue grâce au recrutement d'employés qui parlent français ainsi qu'à la formation d'autres employés. Des normes et des directives de recrutement, d'évaluation et de formation ont été mises en place.	1. Offrir des cours de français au personnel du ministère selon les besoins du ministère et la politique de formation linguistique en français.	<p>1. (a) Fournir aux employés du ministère la formation pour apprendre en français la terminologie propre au secteur de la justice.</p> <p>(b) Les employés du ministère suivront les cours de français offerts à l'Université Sainte-Anne et parrainés par les Affaires acadiennes.</p> <p>(c) Explorer les possibilités de formation à l'Université Sainte-Anne pour les sténographes de la cour, financer la formation et faire signer l'entente de service en retour.</p> <p>(d) Explorer les possibilités de formation spécialisée pour deux sténographes de la cour francophones.</p>

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2010-2011**

Objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Sous-objectifs du plan stratégique pour les services en français 2009-2013	Buts du ministère 2010-2011	Mesures pour atteindre les buts de 2010-2011
		<p>2. L'Aide juridique poursuivra sa politique d'amélioration des occasions pour le personnel d'acquérir des compétences en français.</p> <p>3. La Division des Services juridiques améliorera sa capacité d'offrir des services juridiques en français.</p>	<p>(e) Le SPP continuera de veiller à ce que le plus de procureurs et d'employés de soutien possible aient l'occasion de suivre des cours de français selon la disponibilité, le financement et les exigences du service.</p> <p>2. (a) Dans les annonces de postes vacants, indiquer que la connaissance du français est un atout s'il y a lieu.</p> <p>(b) Fournir du soutien au personnel qualifié pour suivre des cours de français.</p> <p>(c) Mettre sur pied un système pour suivre individuellement les membres du personnel quant à la formation qu'ils suivent et à l'acquisition de compétences en français.</p> <p>(d) Surveiller et fournir au besoin des outils pour faciliter la prestation de services en français, p. ex. des lexiques, des textes de référence juridiques, etc.</p> <p>3. Continuer à profiter de toutes les occasions de formation disponibles.</p>



**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2010-2011**

Objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Sous-objectifs du plan stratégique pour les services en français 2009-2013	Buts du ministère 2010-2011	Mesures pour atteindre les buts de 2010-2011
		<p>4. Continuer d'améliorer notre capacité de répondre aux demandes de services en français au ministère.</p> <p>5. Fournir aux employés les outils et les ressources d'apprentissage pour acquérir des compétences linguistiques en français.</p>	<p>4. (a) Embaucher plus d'employés bilingues selon les besoins du ministère.</p> <p>(b) Travailler avec les ressources humaines au processus d'embauche pour combler les postes désignés bilingues et les postes où le français constitue un atout.</p> <p>(c) Prendre les mesures nécessaires pour faire l'évaluation linguistique des employés déjà en poste et des nouveaux employés dans des postes désignés afin d'évaluer leurs compétences en français.</p> <p>(d) Le Ministère embauchera des employés bilingues quand des postes désignés bilingues deviendront vacants.</p> <p>5. Fournir aux nouveaux employés francophones des dictionnaires anglais-français et des lexiques sur la terminologie juridique.</p>

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2010-2011**

<b>Objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013</b>	<b>Sous-objectifs du plan stratégique pour les services en français 2009-2013</b>	<b>Buts du ministère 2010-2011</b>	<b>Mesures pour atteindre les buts de 2010-2011</b>
<p><u>Objectif 3</u> Développement communautaire et amélioration des capacités</p> <p>S'assurer que la communauté acadienne et francophone dispose des ressources nécessaires pour sa durabilité et son développement à long terme.</p>	<p>3.1 Le gouvernement a aidé les organismes communautaires acadiens et francophones à atteindre les objectifs indiqués dans le Plan de développement global.</p>	<p>1. Implanter le projet pilote de vidéoconférence aux Services judiciaires.</p>	<p>1. Compléter l'installation de l'équipement de vidéoconférence dans tous les palais et centres de justice.</p>
<p><u>Objectif 3</u> Développement communautaire et amélioration des capacités</p> <p>S'assurer que la communauté acadienne et francophone dispose des ressources nécessaires pour sa durabilité et son développement à long terme.</p>	<p>3.2 Les centres scolaires communautaires acadiens et francophones offrent des services et des programmes à la communauté acadienne et francophone.</p>	<p>1. Promouvoir la connaissance du système juridique dans les écoles françaises.</p>	<p>1. (a) Fournir du financement et des contributions en nature pour appuyer les activités de l'AJEFNE lors de la Journée du droit.</p> <p>(b) Le personnel du ministère fera des exposés dans les écoles françaises pour promouvoir des carrières dans le secteur de la justice.</p>

## 6. Aborder les priorités de la communauté acadienne et francophone

Conformément à l'article 6 du *Règlement sur les services en français*, le ministère de la Justice a décrit dans son plan comment il a répondu et il continue de répondre aux priorités de la communauté acadienne et francophone qui ont été exprimés durant les consultations ou dans des communications entre ladite communauté et le Ministère. Le Ministère est déterminé à faire progresser les questions qui sont au cœur de l'accès à la justice pour nos concitoyens de langue française et à résoudre celles qui sont en souffrance. Toutefois, tout le monde, y compris la communauté francophone elle-même, doit reconnaître qu'il s'agit d'un travail de longue haleine et que certains des défis à relever nécessiteront beaucoup de temps et de ressources.

Nous avons accompli beaucoup de progrès dans les dernières années pour assurer aux Néo-Écossais francophones l'accès à la justice en français. Le nombre de fonctionnaires qui parlent français a augmenté et les services en français sont disponibles dans quelques régions de la province. Beaucoup d'employés suivent des cours de français et une formation sur la terminologie juridique en français. Chaque année, le Ministère fait traduire des documents imprimés et de l'information sur le site Web.

L'article 530 du *Code criminel* garantit à l'accusé le choix de la langue dans laquelle il désire subir son procès. L'accusé indique son choix au moment où il comparaît devant un tribunal provincial pour inscrire un plaidoyer. Le procès peut ensuite avoir lieu à la Cour provinciale ou à la Cour suprême. Nous avons des juges et du personnel qui peuvent fournir les services requis. Le ministère de la Justice fournit aussi des services d'interprétation et de traduction; dans la plupart des cas, cela s'applique quand un témoin ou un avocat ne parle pas français. Le Service des poursuites publiques compte parmi son personnel des procureurs francophones. En 2009-2010, un autre juge bilingue a été nommé à la Cour provinciale et au tribunal de la famille, et le Ministère a embauché quatre sténographes judiciaires, quatre avocats au ministère de la Justice et une secrétaire bilingues pour répondre aux besoins de la communauté acadienne et francophone. Fournir des services en français présente des défis et demande du temps, mais les progrès graduels et continus rendent la justice plus accessible aux Néo-Écossais francophones.

## 7. Conclusion : Contribution à la préservation et à l'essor de la communauté acadienne et francophone

Conformément à l'article 5(1)(e) du *Règlement sur les services en français*, le ministère de la Justice continuera à travailler avec ses partenaires. Ses efforts seront axés sur les secteurs de service considérés les plus importants par la communauté acadienne et francophone. Cela signifie en particulier que le Ministère poursuivra son engagement de fournir des services en français dans les régions prioritaires, notamment Halifax, Dartmouth, Port Hawkesbury, Yarmouth et Digby. En général, le ministère examinera des façons d'améliorer encore davantage sa capacité de répondre aux demandes de renseignements de première ligne, que ce soit au comptoir, à la réception ou par téléphone, et de traduire les documents publics, particulièrement ceux qui sont publiés sur le site Web du ministère. Le ministère de la Justice accomplira cela par la consultation directe avec l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse, et d'autres représentants de groupes acadiens et francophones et l'étude des rapports des consultations rédigés par l'Office des affaires acadiennes.

Selon le Ministère, le plan des services en français pour l'année 2010-2011 répondra aux besoins de faciliter l'accès à la justice en français en Nouvelle-Écosse en continuant à offrir des services, des outils et de la formation en français au personnel, ce qui améliore notre capacité d'offrir des services en français.